



au service des territoires
de l'Arc jurassien

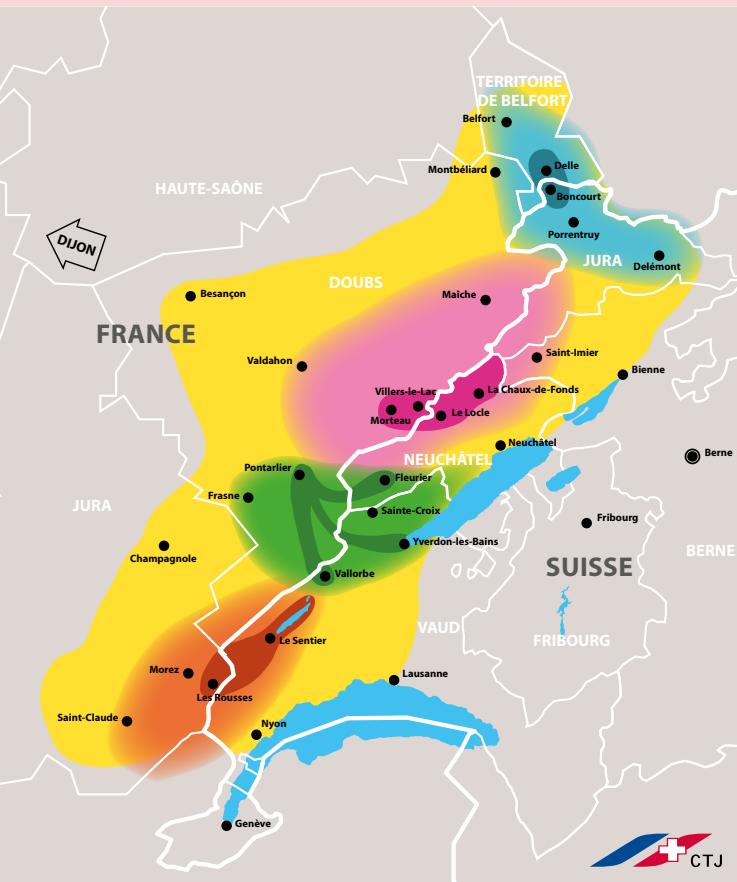
**SOUTIEN FINANCIER EXCEPTIONNEL
AUX ACTIVITÉS TRANSFRONTALIÈRES**

**APPEL À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT 2020**

**UN FINANCEMENT POUR LES ASSOCIATIONS
ACTIVES DANS LE TRANSFRONTALIER**

Aire de rayonnement opérationnel
de la Conférence Transjurassienne

Territoires de coopération transfrontalière
Focales territoriales de coopération



OBJECTIF DU FONDS



Apporter un soutien financier unique à des associations de l'Arc jurassien franco-suisse œuvrant dans le transfrontalier, dans un contexte compliqué suite aux mesures sanitaires prises dans le cadre de la pandémie Covid-19.

BÉNÉFICIAIRES



Structures associatives reconnues sur les territoires de coopération.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ



Les structures associatives doivent :

- Avoir leur siège dans l'un des territoires de coopération de la CTJ (voir carte ci-contre).
- Justifier un caractère transfrontalier qui contribue à renforcer le vivre-ensemble franco-suisse. Par exemple : organiser des activités/événements transfrontaliers, mener des projets franco-suisses, disposer de membres français et suisses, etc.
- Justifier d'un impact de la crise du Covid-19 sur leurs finances. Par exemple : manifestations annulées, impossibilité de mener à bien certaines activités, etc.



Dépôt des demandes de subvention

Les demandes doivent être déposées jusqu'au 15 septembre 2020



Soutien financier unique

CHF 5'750 / env. 5 000 €

CONTACTS

CTJ - arcjurassien.ch
Rue de la Paix 13
CH-2300 La Chaux-de-Fonds

CTJ - Région Bourgogne-Franche-Comté
4, square Castan
CS 51857 – F-25031 Besançon Cedex

CTJ - Préfecture de la Région
Bourgogne-Franche-Comté
53, rue de la Préfecture
F-21041 Dijon Cedex



Détails & formulaire de demande de subvention

www.arcjurassien.org